



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport N° 2017/42 de la Municipalité, du 7 septembre 2017 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte du rapport N° 2017/42 du 7 septembre 2017, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2017 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 7 septembre 2017 :
  - 2.1. motion Hildbrand Pierre-Antoine, Bettschart Florence et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps » (objet n° 1) ;
  - 2.2. postulat Litzistorf Natacha « La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes » (objet n° 3) ;
  - 2.3. postulat Michaud Gigon Sophie et Beaud Valéry « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) » (objet n° 4) ;
  - 2.4. postulat Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel » (objet n° 6) ;
  - 2.5. postulat Neumann Sarah « Une étude sur les publics de la culture » (objet n° 7) ;
  - 2.6. postulat Adam Yves « Culture-passions » (objet n° 9) ;
  - 2.7. postulat de Haller Xavier « Pour une administration communale au service de tous les habitants » (objet n° 10) ;
  - 2.8. postulat Carrel Matthieu « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois » (objet n° 11) ;
  - 2.9. postulat Litzistorf Natacha et Baud Valéry « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics » (objet n° 12) ;
  - 2.10. postulat Michaud Gigon Sophie et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » (objet n° 15) ;
  - 2.11. postulat Buclin Hadrien « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » (objet n° 17) ;
  - 2.12. postulat Hildbrand Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Economiser l'eau pour et par les Lausannois » (objet n° 27) ;
  - 2.13. postulat Pernet Jacques et consorts « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique « live » est la bienvenue » (objet n° 29) ;
  - 2.14. pétition Sansonnens Julien et consorts « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité » (objet n° 65) ;

- 2.15. pétition Croset Georges et consorts « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité » (objet n° 66) ;
3. de prolonger au **31 décembre 2017** le délai de réponse aux objets suivants :
- 3.1. postulat Evéquo Séverine « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne – limitons le bruit et la pollution au centre-ville – encourageons le scooter électrique ! » (objet n° 5) ;
  - 3.2. postulat Neumann Sarah et consorts « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (objet n° 8) ;
  - 3.3. postulat Salzmann Yvan « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (objet n° 13) ;
  - 3.4. postulat Mivelaz Philippe « Pour une 'grenette solaire' à la Place de la Riponne » (objet n° 18) ;
  - 3.5. postulat Blanc Mathieu et consorts « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! » (objet n° 21) ;
  - 3.6. postulat Müller Elisabeth « Faire son marché en sortant du travail » (objet n° 22) ;
  - 3.7. postulat Klunge Henri et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » (objet n° 23) ;
  - 3.8. postulat Gaillard Benoît « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » (objet n° 24) ;
  - 3.9. postulat Guidetti Laurent « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! » (objet n° 25) ;
  - 3.10. postulat Henchoz Jean-Daniel « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (objet n° 26) ;
  - 3.11. postulat Oppikofer Pierre-Yves « Lausanne Ville-refuge » (objet n° 32) ;
  - 3.12. postulat Michaud Gigon Sophie et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois » (objet n° 34) ;
  - 3.13. postulat Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » (objet n° 35) ;
  - 3.14. postulat Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques » (objet n° 36) ;
  - 3.15. postulat Trezzini Giampiero et consorts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » (objet n° 37) ;
  - 3.16. postulat Evéquo Séverine et consorts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » (objet n° 38) ;
  - 3.17. postulat Knecht Myrèle et consorts « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l'accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine bâti (nouvelles constructions, rénovations) concerné par la LHand » (objet n° 39) ;
  - 3.18. postulat Michaud Gigon Sophie et consorts « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise » (objet n° 40) ;
  - 3.19. postulat Nsengimana Nkiko et consorts « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telle qu'Airbnb » (objet n° 41) ;
  - 3.20. postulat Germond Florence « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial » (objet n° 43) ;
  - 3.21. postulat Litzistorf Natacha et consorts « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » (objet n° 47) ;

- 3.22. postulat Donzé Manuel « Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (objet n° 48) ;
  - 3.23. postulat Beaud Valéry et consorts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux » (objet n° 52) ;
  - 3.24. postulat Longchamp Françoise « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise » (objet n° 53) ;
  - 3.25. postulat Cachin Jean-François et consorts « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable » (objet n° 54) ;
  - 3.26. postulat Pain Johan « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers » (objet n° 58) ;
  - 3.27. postulat Wyssa Stéphane et consorts « Un M2 à l'heure de son temps » (objet n° 60) ;
  - 3.28. postulat Knecht Myrèle et consorts « Pour rapprocher quartiers d'Entre-Bois et de Vieux-Moulin - Demande étude faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir cheminement entre Entre-Bois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver » (objet n° 61) ;
  - 3.29. postulat Müller Elisabeth et consorts « Centre-ville – Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public » (objet n° 62) ;
  - 3.30. postulat Misiego Céline et consorts « Où sont passées les Journées sans voiture ? » (objet n° 63) ;
  - 3.31. pétition Collectif des Riverains de la Maison Blanche (Lacotte Renaud) « Développement des Râpes : de la cohérence SVP ! » (objet n° 64) ;
  - 3.32. pétition Comité de pétitions du PDC Lausanne « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! » (objet n° 67) ;
  - 3.33. pétition Association des usagers parking Riponne « Demande de surseoir à la fermeture de l'accès nord au parking et proposer des mesures garantissant un accès sans contraintes » (objet n° 68) ;
  - 3.34. pétition Tercier Stéphane et consorts (habitants du Mont-d'Or) « Sécurité et qualité de vie dans le quartier du Mont-d'Or » (objet n° 69) ;
  - 4.3. postulat Voiblet Claude-Alain « "Food Truck", quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (objet n° 28) ;
  - 4.7. postulat Eggenberger Julien et consorts « Planification des rénovations et constructions scolaires » (objet n° 45) ;
4. de prolonger au **31 mars 2018** le délai de réponse aux objets suivants :
- 4.1. motion Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet n° 2) ;
  - 4.2. postulat Evéquois Séverine et consorts « Quel avenir pour le Pavillon Rousseau et l'herbier vivant de Rosalie de Constant au domaine de la Chablière ? » (objet n° 19) ;
  - 4.4. postulat Pernet Jacques « Quel futur pour le commerce lausannois ? » (objet n° 30) ;
  - 4.5. postulat Knecht Evelyne « Pour du logement social partagé » (objet n° 33) ;
  - 4.6. postulat Germond Florence « Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire (objet n° 44) ;
  - 4.8. postulat Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne » (objet n° 46) ;
  - 4.9. postulat Decollogny Anne-Françoise et consorts « Qualité de vie – pour un 30 km/h au centre-ville » (objet n° 49) ;
  - 4.10. postulat Gaudard Guy « Pour un usage payant de certains WC publics » (objet n° 56) ;

- 4.11. postulat Rebeaud Laurent et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat » (objet n° 57) ;
- 4.12. postulat Trezzini Giampiero et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? » (objet n° 59) ;
- 5.1. postulat Beaud et consorts « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (objet n° 14) ;
- 5.4. postulat Michaud Gigon Sophie et consorts « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier » (objet n° 42) ;
- 5.5. postulat Knecht Myrèle « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap » (objet n° 50) ;
- 5.6. postulat Bergmann Sylvianne « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées » (objet n° 51) ;
5. de prolonger au **30 juin 2018** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 5.2. postulat Blanc Mathieu et consorts « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale » (objet n° 16) ;
  - 5.3. postulat Klunge Henri et consorts « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote » (objet n° 20) ;
6. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **31 décembre 2018** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 6.1. postulat Rebeaud Laurent et consorts « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) » (objet n° 31) ;
  - 6.2. postulat de Velasco Maria « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » (objet n° 55).

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/4 de la Municipalité, du 16 février 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Ferrari et consorts  
« LAT : penser globalement, agir localement ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion en 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2016 ;
- vu les observations formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la gestion de la Municipalité en 2016 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2016 ;
3. d'accepter les réponses aux observations N<sup>os</sup> 1 (2016) ; 3 et 7 (2015).

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :





## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 21 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité le renseigne, avant l'octroi d'un éventuel permis de construire, sur les possibilités de mieux préserver le périmètre de Rovéréaz et d'estimer la faisabilité juridique et financière de ces possibilités. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt et un novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :